

Délibération du Conseil municipal

Du 22 août 2025

Envoyé en préfecture le 26/08/2025

Reçu en préfecture le 26/08/2025

Publié le

ID : 077-217702570-20250822-50_2025-DE



Date de convocation : 14/08/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux août, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.
En exercice : 27	<u>Présents</u> : M. Maxence GILLE - M. Daniel SEVILLANO - Mme Catherine BEGUIN - M. Sébastien COSTARD - M. Pierre COURTIER - M. Nicolas LAVALLEE - Mme Christelle REMERE - M. Jacques TOUPRY - M. Georges BACCON - M. Fabrice DELARGILLIERE – Mme Sylvie FOUGERAY - M. Jean-Michel LEMSEN - Mme Auziria MENDES - Mme Clarisse NOEL - Mme Jeanine TURLURE. <u>Pouvoirs</u> : M. Romain SEVILLANO à M. Daniel SEVILLANO - Mme Nathalie COUILLARD à Mme Jeanine TURLURE- M. Laurent COURTIAT à M. Pierre COURTIER <u>Absents excusés</u> : Mme Karine ROUSSET – M. Jean-Paul BORIE– Mme Brigitte DA SILVA - M. Cyril DEBOOSERE - Mme Ndeye DIA BRANDONE - M. Olivier GANDAR – Mme Mélanie GENTILS – Mme Rafea LAOUADI - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU.
Présents : 15	
Votants : 18	
	M. Sébastien COSTARD a été élu secrétaire de séance.
N° de délibération :	50-2025
Objet :	Création d'un poste de Technicien principal de 1^{ère} classe

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal,

Considérant la nécessité de créer 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet pour répondre aux besoins du service et permettre un recrutement suite à une mutation d'un agent,

Il précise qu'aucun recrutement de technicien principal de 1^{ère} classe ne peut intervenir en l'absence de crédits disponibles au chapitre budgétaire et à l'article correspondant,

La rémunération se référence sur la base du grade de technicien principal de 1^{ère} classe.

Considérant qu'il convient de créer 1 poste,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de créer 1 emploi de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025
- De modifier le tableau des effectifs.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.
- Autorise le maire à signer tous actes nécessaires à cet effet.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 22 août 2025.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Le Maire,

Maxence GILLE



Le secrétaire de
séance,

Sébastien COSTARD

